



LES ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT (EDE)

RÉSOLUTION N° CDN/EDE/RÉS-003/2026

PORTANT ORGANISATION, STRUCTURATION ET DÉNOMINATION DES POSTES DE RESPONSABILITÉ AU SEIN DES COMITÉS DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX ET DES COORDINATIONS COMMUNALES DU PARTI

Vu la Constitution de la République d'Haïti de 1987 amendée, notamment en ses articles 17, 31, 31-1, 31-2, 31-3, 58 et 59 ;

Vu la Loi du 12 mai 2014 portant formation, fonctionnement et financement des partis politiques, notamment en ses articles 2, 3, 6 et 24 ;

Vu la Déclaration de New York du 26 septembre 2021 portant création du Parti Politique Les Engagés pour le Développement (EDE) ;

Vu les Statuts du Parti, notamment l'article 54 conférant au Comité Directeur National le pouvoir de nommer les membres des Comités Directeurs Départementaux et d'assurer l'organisation des structures territoriales du Parti ;

Considérant la nécessité de renforcer les structures organisationnelles du Parti sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant qu'il convient d'accroître la capacité opérationnelle du Parti aux niveaux départemental et communal afin de mieux répondre aux exigences de son développement institutionnel ;

Considérant qu'une répartition plus claire des responsabilités favorise une meilleure coordination des actions, une plus grande efficacité administrative et un suivi rigoureux des activités du Parti ;

Considérant que l'élargissement des postes de responsabilité permet de renforcer la participation des militants, des jeunes, des femmes, des professionnels et des acteurs communautaires à la vie du Parti ;

Considérant qu'il est indispensable de mettre en place une gouvernance territoriale plus spécialisée, inclusive et représentative afin de consolider l'ancrage du Parti auprès des populations ;

Considérant qu'il y a lieu de renforcer la démocratie interne, de valoriser les compétences disponibles et de promouvoir un leadership de proximité ;

Après délibération du Comité Directeur National réuni au siège social du Parti le 12 juin 2026 ;

ADOPTE LA PRÉSENTE RÉOLUTION :

CHAPITRE I DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES

Article 1.- Composition du Comité Directeur Départemental (CDD)

Le Comité Directeur Départemental est composé des postes suivants :

1. Secrétaire Départemental ;
2. Secrétaire Départemental Adjoint ;
3. Responsable des Affaires Politiques et Institutionnelles ;
4. Responsable des Affaires Juridiques ;
5. Responsable des Affaires de la Jeunesse et de l'Université ;
6. Responsable de l'Organisation et de la Mobilisation ;
7. Responsable de la Communication et des Relations Publiques ;
8. Responsable des Technologies et du Numérique ;
9. Responsable de l'Éducation et de la Formation Professionnelle ;
10. Responsable de la Formation Politique et Civique ;
11. Responsable de l'Inclusion et de l'Égalité de Genre ;
12. Responsable des Affaires Électorales ;
13. Responsable des Affaires Financières et de l'Administration ;
14. Responsable des Relations avec la Société Civile Locale ;
15. Responsable des Affaires Humanitaires et de la Solidarité Communautaire ;
16. Responsable de la Discipline et de l'Éthique ;
17. Responsable des Affaires Religieuses et Communautaires ;
18. Responsable des Affaires Économiques et de l'Entrepreneuriat ;
19. Responsable des Relations avec les Organisations Paysannes et Syndicales ;

20. Responsable de la Culture et du Patrimoine ; 21. Responsable du Suivi et de l'Évaluation.

Les attributions détaillées de ces postes sont définies à l'Annexe I de la présente résolution.

CHAPITRE II DES STRUCTURES COMMUNALES

Article 2.- Composition de la Coordination Communale (CC)

La Coordination Communale est composée des postes suivants :

1. Secrétaire Communal ;
2. Secrétaire Communal Adjoint ;
3. Responsable des Affaires Politiques et Institutionnelles ;
4. Responsable des Affaires Juridiques ;
5. Responsable des Affaires de la Jeunesse et de l'Université ;
6. Responsable de l'Organisation et de la Mobilisation ;
7. Responsable de la Communication et des Relations Publiques ;
8. Responsable des Technologies et du Numérique ;
9. Responsable de l'Éducation et de la Formation Professionnelle ;
10. Responsable de la Formation Politique et Civique ;
11. Responsable de l'Inclusion et de l'Égalité de Genre ;
12. Responsable des Affaires Électorales ;
13. Responsable des Affaires Financières et de l'Administration ;
14. Responsable des Relations avec la Société Civile Locale ;
15. Responsable des Affaires Humanitaires et de la Solidarité Communautaire ;
16. Responsable de la Discipline et de l'Éthique ;
17. Responsable des Affaires Religieuses et Communautaires ;
18. Responsable des Affaires Économiques et de l'Entrepreneuriat ;
19. Responsable des Relations avec les Organisations Paysannes et Syndicales ; 20. Responsable de la Culture et du Patrimoine ; 21. Responsable du Suivi et de l'Évaluation.

Les attributions détaillées de ces postes sont définies à l'Annexe II de la présente résolution.

CHAPITRE III DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES EN CRÉOLE

Article 3.- Dénomination créole des postes du Comité Directeur Départemental

Les postes du Comité Directeur Départemental se lisent en créole comme suit :

1. Sekretè Depatmantal ;
2. Sekretè Depatmantal Adjwen ;

3. Responsab Afè Politik ak Enstitiyonèl ;
4. Responsab Afè Jiridik ;
5. Responsab Afè Jèn ak Inivèsite ;
6. Responsab Òganizasyon ak Mobilizasyon ;
7. Responsab Kominikasyon ak Relasyon Piblik ;
8. Responsab Teknoloji ak Dijital ;
9. Responsab Edikasyon ak Fòmasyon Pwofesyonèl ;
10. Responsab Fòmasyon Politik ak Sivik ;
11. Responsab Enklizyon ak Egalite Sèks ak Jan ;
12. Responsab Afè Elektoral ;
13. Responsab Afè Finansye ak Administrasyon ;
14. Responsab Relasyon ak Sosyete Sivik Lokal ;
15. Responsab Afè Imanite ak Solidarite Kominote ;
16. Responsab Disiplin ak Etik ;
17. Responsab Afè Relijye ak Kominote ;
18. Responsab Afè Ekonomik ak Antreprenarya ;
19. Responsab Relasyon ak Òganizasyon Peyizan ak Sendikal ;
20. Responsab Kilti ak Eritaj ; 21. Responsab Swivi ak Evalyasyon.

CHAPITRE IV DES STRUCTURES COMMUNALES EN CRÉOLE

Article 4.- Dénomination créole des postes de la Coordination Communale

Les postes de la Coordination Communale se lisent en créole comme suit :

1. Sekretè Kominal ;
2. Sekretè Kominal Adjwen ;
3. Responsab Afè Politik ak Enstitiyonèl ;
4. Responsab Afè Jiridik ;
5. Responsab Afè Jèn ak Inivèsite ;
6. Responsab Òganizasyon ak Mobilizasyon
7. Responsab Kominikasyon ak Relasyon Piblik ;
8. Responsab Teknoloji ak Dijital ;
9. Responsab Edikasyon ak Fòmasyon Pwofesyonèl ;
10. Responsab Fòmasyon Politik ak Sivik ;
11. Responsab Enklizyon ak Egalite Sèks ak Jan ;
12. Responsab Afè Elektoral ;
13. Responsab Afè Finansye ak Administrasyon ;

14. Responsab Relasyon ak Sosyete Sivil Lokal ;
15. Responsab Afè Imanité ak Solidarite Kominotè ;
16. Responsab Disiplin ak Etik ;
17. Responsab Afè Relijye ak Kominotè ;
18. Responsab Afè Ekonomik ak Antreprenarya ;
19. Responsab Relasyon ak Òganizasyon Peyizan ak Sendikal ;
20. Responsab Kilti ak Eritaj ; 21. Responsab Swivi ak Evalyasyon.

CHAPITRE V DES NOMINATIONS ET DE L'APPLICATION

Article 5.- Nomination

Les membres des Comités Directeurs Départementaux sont nommés par le Comité Directeur National conformément aux Statuts du Parti.

Les membres des Coordinations Communales sont nommés conformément aux décisions des instances compétentes du Parti.

Article 6.- Application

Le Comité Directeur National est chargé de l'exécution de la présente résolution.

Article 7.- Abrogation

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente résolution sont abrogées.

Article 8.- Entrée en vigueur

La présente résolution entre en vigueur à compter de sa date d'adoption.

Article 9.- Annexes

Les Annexes I et II, relatives aux attributions des membres des Comités Directeurs Départementaux et des Coordinations Communales, font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée par le Comité Directeur National du Parti Politique Les Engagés pour le Développement (EDE), au siège social du Parti, le 12 juin 2026.

POUR LE COMITÉ DIRECTEUR NATIONAL

Dalmane Marc

Secrétaire Général



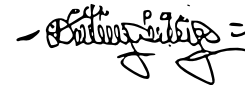
Dalouce Désir

Secrétaire Général Adj. Et Responsable des Affaires Juridiques



Chrisma Dorfeuille

Responsable des Affaires Politiques



Jean Sherlin Mesadiou

Responsable de Communication



Wilfride Exavier

Responsable de Sensibilisation et Mobilisation

Exavier Wilfrid

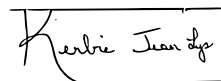
Geraldine Lucéa

Responsable des Affaires Sociales et du Genre

Lucaberdine

Kerby Jean Lys

Responsable de la Jeunesse et de l'Université



Leck Doris Junior Augustin

Responsable des Finances



ANNEXE I

ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL (CDD)

1. Secrétaire Départemental

Chef politique et administratif du Parti dans le département. Il coordonne l'ensemble des structures territoriales, veille à l'application des orientations du Parti et assure la représentation officielle du Parti au niveau départemental.

2. Secrétaire Départemental Adjoint

Assiste le Secrétaire Départemental dans l'accomplissement de ses fonctions politiques et administratives. Il assure la coordination des activités internes, veille au suivi des décisions prises par les instances du Parti et remplace le Secrétaire Départemental en cas d'absence ou d'empêchement.

3. Responsable des Affaires Politiques et Institutionnelles

Assure les relations avec les autorités locales, les élus et les institutions déconcentrées de l'État. Il suit les questions politiques et institutionnelles, facilite le dialogue avec les acteurs publics et veille au respect des engagements et positions du Parti.

4. Responsable des Affaires Juridiques

Conseille le Parti sur les questions légales, veille au respect des textes réglementaires et assure le suivi des contentieux éventuels.

5. Responsable des Affaires de la Jeunesse et de l'Université

Encadre les structures de jeunesse du Parti, développe des initiatives d'engagement civique et favorise la participation des jeunes à la vie politique et universitaire.

6. Responsable de l'Organisation et de la Mobilisation

Coordonne l'implantation et l'animation des structures du Parti dans le département, organise les activités de mobilisation et veille au recrutement des militants.

7. Responsable de la Communication et des Relations Publiques

Assure la diffusion des messages du Parti, coordonne les relations avec les médias et supervise la stratégie de communication départementale.

8. Responsable des Technologies et du Numérique

Supervise les outils numériques du Parti, la gestion des données et les stratégies de communication digitale.

9. Responsable de l'Éducation et de la Formation Professionnelle

Travaille avec les acteurs éducatifs et les centres de formation afin de promouvoir l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et au renforcement des compétences professionnelles.

10. Responsable de la Formation Politique et Civique

Organise les programmes de formation idéologique, politique et citoyenne destinés aux militants, cadres et sympathisants du Parti.

11. Responsable de l'Inclusion et de l'Égalité de Genre

Promeut la participation des femmes dans les instances du Parti et développe des actions en faveur de l'égalité de genre, de l'inclusion sociale et du leadership féminin.

12. Responsable des Affaires Électorales

Coordonne les stratégies électorales, supervise les opérations liées aux élections et veille à la formation des mandataires et observateurs.

13. Responsable des Affaires Financières et de l'Administration

Gère les ressources financières et administratives du Parti au niveau départemental, assure la transparence budgétaire et le suivi des dépenses.

14. Responsable des Relations avec la Société Civile Locale

Développe les partenariats avec les organisations communautaires, associations et mouvements citoyens afin de renforcer l'ancrage social du Parti.

15. Responsable des Affaires Humanitaires et de la Solidarité Communautaire

Coordonne les actions de solidarité envers les populations vulnérables et mobilise l'appui communautaire en période de crise ou de difficulté sociale.

16. Responsable de la Discipline et de l'Éthique

Veille au respect des statuts, règlements et principes éthiques du Parti et contribue à la résolution des différends internes.

17. Responsable des Affaires Religieuses et Communautaires

Développe les relations avec les leaders religieux, communautaires et traditionnels afin de renforcer le dialogue social, la cohésion communautaire et la paix sociale.

18. Responsable des Affaires Économiques et de l'Entrepreneuriat

Suit les questions économiques locales, encourage les initiatives entrepreneuriales et propose des politiques favorisant le développement économique.

19. Responsable des Relations avec les Organisations Paysannes et Syndicales

Développe les liens avec les syndicats, regroupements paysans et organisations professionnelles afin de renforcer le dialogue social et la représentation des secteurs productifs.

20. Responsable de la Culture et du Patrimoine

Valorise les initiatives culturelles, soutient les activités artistiques et contribue à la préservation du patrimoine local.

21. Responsable du Suivi et de l'Évaluation

Assure le contrôle de l'exécution des activités du Parti, mesure les résultats obtenus et formule des recommandations pour améliorer les performances organisationnelles.

ANNEXE II

ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DE LA COORDINATION COMMUNALE (CC)

1. Secrétaire Communal

Chef politique et administratif du Parti dans la commune. Il coordonne l'ensemble des structures locales, veille à l'application des orientations du Parti et assure sa représentation officielle au niveau communal.

2. Secrétaire Communal Adjoint

Assiste le Secrétaire Communal dans l'exercice de ses fonctions politiques et administratives. Il coordonne les activités internes, veille au suivi des décisions prises par les instances du Parti et assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement.

3. Responsable des Affaires Politiques et Institutionnelles

Assure les relations avec les autorités communales, les élus locaux et les institutions publiques présentes dans la commune. Il suit les questions politiques locales et veille à la mise en œuvre des positions du Parti.

4. Responsable des Affaires Juridiques

Conseille le Parti sur les questions légales et réglementaires, veille au respect des statuts et assure le suivi des dossiers juridiques éventuels.

5. Responsable des Affaires de la Jeunesse et de l'Université

Encadre les structures de jeunesse du Parti, encourage l'engagement civique des jeunes et favorise leur participation à la vie politique, sociale et universitaire.

6. Responsable de l'Organisation et de la Mobilisation

Coordonne l'implantation et l'animation des structures du Parti dans la commune, organise les activités de mobilisation et supervise le recrutement des militants.

7. Responsable de la Communication et des Relations Publiques

Assure la diffusion des messages du Parti, entretient les relations avec les médias locaux et supervise la communication communale du Parti.

8. Responsable des Technologies et du Numérique

Supervise les outils numériques du Parti, la gestion des données locales et les initiatives de communication digitale.

9. Responsable de l'Éducation et de la Formation Professionnelle

Travaille avec les acteurs éducatifs et les centres de formation afin de promouvoir l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et au renforcement des compétences professionnelles.

10. Responsable de la Formation Politique et Civique

Organise les activités de formation idéologique, politique et citoyenne destinées aux militants, cadres et sympathisants du Parti.

11. Responsable de l'Inclusion et de l'Égalité de Genre

Promeut la participation des femmes dans les structures du Parti et développe des initiatives en faveur de l'égalité de genre, de l'inclusion sociale et du leadership féminin.

12. Responsable des Affaires Électorales

Coordonne les activités électorales au niveau communal, supervise les opérations liées aux élections et veille à la formation des mandataires et observateurs.

13. Responsable des Affaires Financières et de l'Administration

Gère les ressources financières et administratives du Parti au niveau communal, assure la transparence budgétaire et veille au suivi des dépenses.

14. Responsable des Relations avec la Société Civile Locale

Développe les partenariats avec les organisations communautaires, associations et mouvements citoyens afin de renforcer l'ancrage social du Parti dans la commune.

15. Responsable des Affaires Humanitaires et de la Solidarité Communautaire

Coordonne les actions de solidarité envers les populations vulnérables et mobilise l'appui communautaire en période de crise ou de difficulté sociale.

16. Responsable de la Discipline et de l'Éthique

Veille au respect des statuts, règlements et principes éthiques du Parti et contribue à la prévention ainsi qu'à la résolution des différends internes.

17. Responsable des Affaires Religieuses et Communautaires

Développe les relations avec les leaders religieux, communautaires et traditionnels afin de renforcer le dialogue social, la cohésion communautaire et la paix sociale.

18. Responsable des Affaires Économiques et de l'Entrepreneuriat

Suit les questions économiques locales, encourage les initiatives entrepreneuriales et propose des actions favorisant le développement économique communal.

19. Responsable des Relations avec les Organisations Paysannes et Syndicales

Développe les relations avec les syndicats, regroupements paysans et organisations professionnelles afin de renforcer le dialogue social et la représentation des secteurs productifs.

20. Responsable de la Culture et du Patrimoine

Valorise les initiatives culturelles locales, soutient les activités artistiques et contribue à la préservation du patrimoine communal.

21. Responsable du Suivi et de l'Évaluation

Assure le contrôle de l'exécution des activités du Parti au niveau communal, mesure les résultats obtenus et formule des recommandations visant à améliorer les performances organisationnelles.

